



— GROUPE —
Solution Diagnostic
EXPERTS EN
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 23/CHR/0422
Date du repérage : 08/08/2023



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :.....**Hautes-Pyrénées**
Adresse :.....**51 RUE DE L'ORIENT**
Commune :.....**65360 BERNAC-DEBAT**
**Section cadastrale B, Parcelle(s) n°
254**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
**Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :..... **INDIVISION MAZOUAT/ZOUA**
Adresse :..... **40 BIS RUE AMBROISE CROIZAT**
65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ



Périmètre de repérage :

**Maison, grange, garage et abords
immédiats**

Objet de la mission :

Audit Energétique



CHRISTIAN PUCHEU

Groupe Solution Diagnostic

Vous pouvez me joindre au : 06 61 85 86 10

Toutes infos sur : www.groupe-solution-diagnostic.fr

Agence Départements 64 & 65



Nous adapter à vous,
nous savons le faire aussi !



— GROUPE —
Solution Diagnostic
EXPERTS EN
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Résumé de l'expertise n° 23/CHR/0422

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **51 RUE DE L'ORIENT**

Commune : **65360 BERNAC-DEBAT**

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 254

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : **Maison, grange, garage et abords immédiats**

	Prestations	Conclusion
--	-------------	------------



CHRISTIAN PUCHEU

Groupe Solution Diagnostic

Vous pouvez me joindre au : 06 61 85 86 10

Toutes infos sur : www.groupe-solution-diagnostic.fr

Agence Départements 64 & 65



Nous adapter à vous,
nous savons le faire aussi !

Audit énergétique réglementaire

N°audit : A23650067926Y
Date de visite : 08/08/2023
Établi le : 09/08/2023
Valable jusqu'au : 08/08/2028

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.

Adresse : **51 RUE DE L'ORIENT**
65360 BERNAC-DEBAT



Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : 92 m²
Nombre de niveaux : 2

N°cadastre : B 254
Altitude : 392 m
Département : Hautes Pyrénées (65)

Propriétaire : INDIVISION MAZOUAT/ZOUA
Adresse : 40 BIS RUE AMBROISE CROIZAT 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ



Etat initial du logement
p.3



Scénarios de travaux en un clin d'œil p.9

Scénario 1 « rénovation en une fois »

Parcours de travaux en une seule étape p.11



Scénario 2 « rénovation par étapes »

Parcours de travaux par étapes p.15



Scénario 3 « rénovation par étapes »

Parcours de travaux par étapes p.23



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.31



Lexique et définitions p.32

Informations auditeur

CLIC DIAGNOSTIC
5 BIS CHEMIN DE L'EGLISE
64460 MAURE
tel : 06 61 85 86 10 - 06 31 36 72 12
N°SIRET : 83176722300017

Auditeur : Christian PUCHEU
Email : contact@groupe-solution-diagnostic.fr
N° de certification : AE794
Organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES
Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]



Christian pucheu
Groupe Solution Diagnostic
0661858610
GROUPE
Solution Diagnostic
DIAGNOSTIC - IMMOBILIERS

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique réglementaire est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Cet audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

- L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

- L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

- Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Réduire les factures d'énergie

- L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

- En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

- Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- Vous vous prémunissez également de la future interdiction de location des passoires thermiques.
- Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
 - 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D



Donner de la valeur à votre bien

- En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

Référence ADEME du DPE : 2265E1672599H

Performance énergétique et climatique actuelle du logement

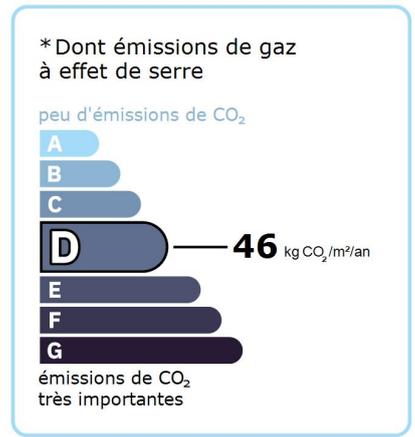
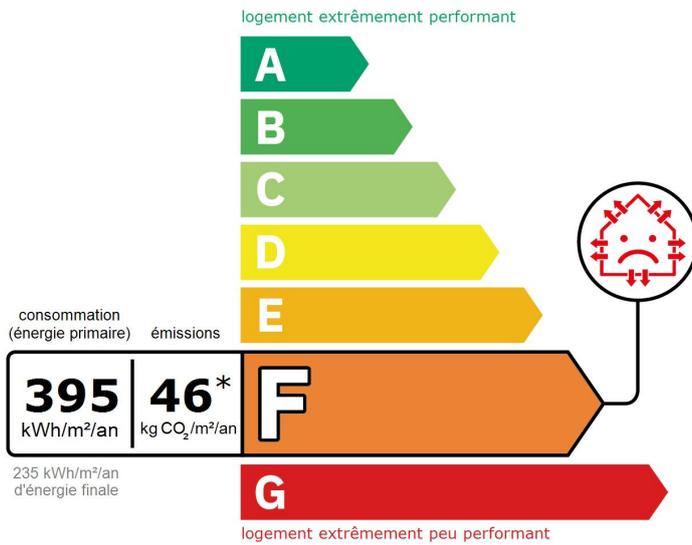
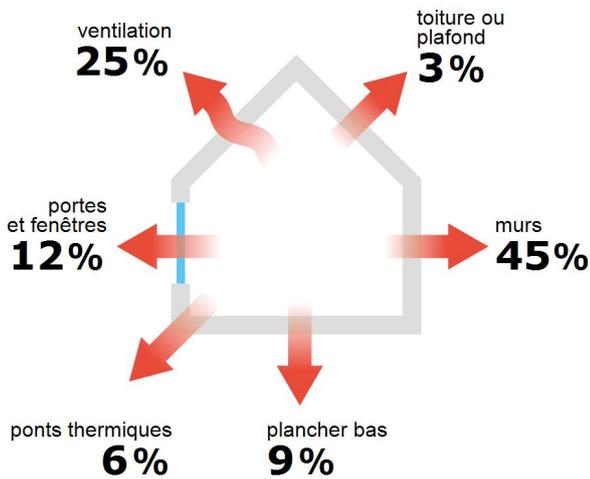


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation





Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWhEP/m²/an



usage	 chauffage	 eau chaude sanitaire	 refroidissement	 éclairage	 auxiliaires	total
	consommation d'énergie (kWh/m²/an)	 Electrique 242 _{EP} (105 _{EF})  Fioul 113 _{EP} (113 _{EF})	 Electrique 36 _{EP} (16 _{EF})	-	 Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 2 160 € à 2 950 €	de 200 € à 280 €	-	de 20 € à 40 €	-	de 2 380 € à 3 270 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (107 l par jour).

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
Nombre de niveaux	2
Nombre de pièces	Cellier : 1 pièces, entrée : 1 pièces, cuisine : 1 pièces, salle à manger : 1 pièces, palier : 1 pièces, Chambre 1 : 1 pièces, Chambre 2 : 1 pièces, Chambre 3 : 1 pièces, wc : 1 pièces, salle d'eau : 1 pièces, grenier : 1 pièces, loge à cochon : 1 pièces, bergerie : 1 pièces, grange : 1 pièces, appentis : 1 pièces, garage : 1 pièces, abords immédiats : 1 pièces, façade ouest : 1 pièces
Description des pièces	Cellier : entrée : cuisine : salle à manger : palier : Chambre 1 : Chambre 2 : Chambre 3 : wc : salle d'eau : grenier : loge à cochon : bergerie : grange : appentis : garage : abords immédiats : façade ouest :



 Murs	Description	Isolation
Mur 1 Nord, Sud, Est	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 2 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 3 Nord	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation	insuffisante
 Planchers	Description	Isolation
Plancher 1	Plancher inconnu non isolé donnant sur un terre-plein	insuffisante
Plancher 2	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un cellier	insuffisante
 Toitures	Description	Isolation
Plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble très faiblement ventilé	insuffisante
 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et vénitiens extérieurs tout métal Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec vénitiens extérieurs tout métal Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois	insuffisante
Portes	Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante



Vue d'ensemble des équipements

Type d'équipement	Description
Chauffage	Radiateur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel) Poêle fioul (système individuel)
Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 50 L
Climatisation	Néant
Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
Pilotage	Sans système d'intermittence

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

Photo	Description	Conseil
	Présence d'amiante sur la façade ouest	Faire réaliser diagnostic Amiante par un opérateur certifié avant intervention
	mur ancien - risque d'humidité par ajout d'isolation (à l'ouest mur en galets - autres façades murs en galets recouverts crépis.	recours a un professionnel utilisant les matériaux et techniques conciliant isolation et "respirabilité" du mur existant
	éléments de façade	La façade ouest présente des particularités (porte, prise d'air, décalage...) a prendre en compte pour une ITE
	éléments de façade	La façade sud présente des particularités (balcon,...) a prendre en compte pour une ITE

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Néant

Observations de l'auditeur



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale (conso. en kWhEP/m ² /an et émissions en kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux					
	395 46 F		☹ Insuffisant	De 2 380 € à 3 270 €	
Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.11)					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Remplacement des menuiseries extérieures Installation d'une pompe à chaleur Modification du système de chauffage Modification du système d'ECS Changement du système de ventilation 	71 2 B	- 82 % (-324 kWhEP/m ² /an)	☺ Moyen	de 460 € à 660 €	≈ 54 900 €
Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.15)					
Première étape : <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Remplacement des menuiseries extérieures Modification du système de chauffage 	289 9 E	- 27 % (-106 kWhEP/m ² /an)	☺ Moyen	de 1 610 € à 2 220 €	≈ 32 900 €
Deuxième étape : <ul style="list-style-type: none"> Modification du système d'ECS Changement du système de ventilation 	231 7 D	- 42 % (-164 kWhEP/m ² /an)	☺ Moyen	de 1 290 € à 1 800 €	≈ 12 000 €
Troisième étape : <ul style="list-style-type: none"> Installation d'une pompe à chaleur 	71 2 B	- 82 % (-324 kWhEP/m ² /an)	☺ Moyen	de 460 € à 660 €	≈ 10 000 €
Scénario 3 « rénovation par étapes » (détails p.23)					
Première étape : <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation des planchers bas Remplacement des menuiseries extérieures Modification du système de chauffage Changement du système de ventilation 	272 9 E	- 31 % (-123 kWhEP/m ² /an)	☹ Insuffisant	de 1 520 € à 2 100 €	≈ 24 100 €

Deuxième étape : • Modification du système d'ECS	244 8 	- 38 % (-150 kWhEP/m²/an)	 Insuffisant	de 1 360 € à 1 900 €	≈ 10 000 €
Troisième étape : • Installation d'une pompe à chaleur	74 2 	- 81 % (-321 kWhEP/m²/an)	 Insuffisant	de 470 € à 680 €	≈ 10 000 €

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales :

- plusieurs aides financières disponibles (montants et éligibilité à déterminer au cas par cas - voir liste des organismes dédiés à solliciter gratuitement), susceptibles de réduire fortement le coût de l'investissement

REVENU FONCIER AU REEL AVANTAGE DE 10 700 euros

Si la déduction des charges aboutit à un résultat négatif, vous constatez un déficit foncier.

La part du déficit qui résulte des dépenses autres que les intérêts d'emprunt est déductible de votre revenu global dans la limite de 10 700

€. Si votre revenu est insuffisant pour absorber ce déficit, vous pouvez le reporter sur votre revenu global des 6 années suivantes.

La part du déficit foncier qui dépasse 10 700 € et celle liée aux intérêts d'emprunt sont déductibles de vos revenus fonciers des 10

années suivantes. La limite de déduction sur le revenu global est portée jusqu'à 21 400 € pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G, à une classe de performance énergétique A, B, C ou D, au plus tard le 31 décembre 2025. Les dépenses doivent faire l'objet d'un devis accepté à compter du 5 novembre 2022 et être payées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

Aides locales :

- d'autres aides locales peuvent être disponibles sur <https://www.anil.org/>

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
	<p>Mur Isolation des murs par l'intérieur, R 3,7 , Avant de commencer l'isolation, il est important de nettoyer le mur de toute saleté, poussière ou moisissure. Les murs qui présentent des problèmes d'humidité doivent être résolus avant de commencer l'isolation.</p> <p>Isolation des murs par l'extérieur, R 3,8 , L'installation de l'isolation par l'extérieur peut être complexe et nécessite une certaine expertise. Le cabinet Solution Diag recommande de faire appel à un professionnel pour s'assurer que l'installation est effectuée correctement et en toute sécurité. Consulter les règlements locaux : Les règlements locaux peuvent avoir des exigences spécifiques pour l'isolation des murs par l'extérieur. Il est important de consulter les codes du bâtiment locaux avant de commencer les travaux pour s'assurer que toutes les exigences sont respectées.</p>	5 240 €

	Plafond Isoler le plancher donnant sur le grenier par l'intérieur pour permettre l'aménagement de ce dernier par la suite.	9 000 €
	Fenêtre remplacer les fenêtres actuelles par des fenêtres double vitrage a isolation renforcée	9 750 €
	Porte remplacer la porte par un modèle a isolation renforcée	2 450 €
	Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air (splits) non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). (SCOP = 4)	9 310 €
	ECSanitaires remplacer le système actuel par un chauffe eau thermodynamique	6 500 €
	Ventilation mise en place d'une vmc hygro B	1 750 €

	Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
	Travaux d'électricité et de plomberie nécessaire dans le cas d'une isolation par l'intérieur Consolidation fissures mur Reprise réseau Dégazage Cuve a fuel Carottage pour installation VMC Intervention modification point lumineux Intervention modification prise	10 880 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

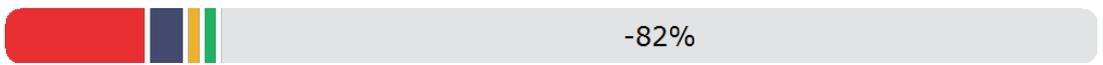
Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
71 2 B	- 82 % (-324 kWhEP/m ² /an) - 87 % (-205 kWhEF/m ² /an)	- 95 % (-44 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 460 € à 660 €	≈ 54 900 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première étape
kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
	consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 53 _{EP} (23 _{EF})	⚡ Electrique 10 _{EP} (4 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation**)	de 350 € à 480 €	de 60 € à 100 €	-	de 30 € à 50 €	de 20 € à 30 €	de 460 € à 660 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- cette habitation ne présente pas de contrainte particulière (architecturale, pathologie, environnement...) en lien avec les améliorations préconisées.
Nous préconisons une isolation mixte du mur est - isolation par l'extérieur du mur séparant les pièces chauffées de la zone de service (entrée, chaufferie); pour éviter de toucher à la façade extérieure recouverte d'amiante. une isolation par l'intérieur pour le premier étage, le volume des pièces s'y prêtant et pour éviter la encore de gérer la partie amiantée.
la prise en compte des spécificités du mur (en pierres, plus ou moins crépis, dépose et devenir des structures existantes ...) nécessite le recours à un professionnel averti et l'étude globale de ce chantier au regard de la valeur du bien (couts/valeur, devenirs des escaliers, éléments de décoration...). Dans ce même esprit nous n'avons pas opté pour une isolation complète des murs extérieurs du bien, à même de permettre d'atteindre la classification idéale, mais pour un coût disproportionné au regard de la valeur du bien.
Le montant de nos préconisations de travaux n'est qu'indicatif et ne peut être considéré comme fiable ou précis; un tel chiffrage étant du ressort d'un bureau d'étude, d'un maître d'œuvre ou d'une entreprise de travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

P Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales :

- plusieurs aides financières disponibles (montants et éligibilité à déterminer au cas par cas - voir liste des organismes dédiés à solliciter gratuitement), susceptibles de réduire fortement le coût de l'investissement

REVENU FONCIER AU REEL AVANTAGE DE 10 700 euros

Si la déduction des charges aboutit à un résultat négatif, vous constatez un déficit foncier.

La part du déficit qui résulte des dépenses autres que les intérêts d'emprunt est déductible de votre revenu global dans la limite de 10 700

€. Si votre revenu est insuffisant pour absorber ce déficit, vous pouvez le reporter sur votre revenu global des 6 années suivantes.

La part du déficit foncier qui dépasse 10 700 € et celle liée aux intérêts d'emprunt sont déductibles de vos revenus fonciers des 10 années suivantes. La limite de déduction sur le revenu global est portée jusqu'à 21 400 € pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G, à une classe de performance énergétique A, B, C ou D, au plus tard le 31 décembre 2025. Les dépenses doivent faire l'objet d'un devis accepté à compter du 5 novembre 2022 et être payées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

aides locales :

- d'autres aides locales peuvent être disponibles sur <https://www.anil.org/>

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr tel : 08 08 80 07 00

	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
	<p>Mur Isolation des murs par l'intérieur, R 3,7 , Avant de commencer l'isolation, il est important de nettoyer le mur de toute saleté, poussière ou moisissure. Les murs qui présentent des problèmes d'humidité doivent être résolus avant de commencer l'isolation.</p> <p>Isolation des murs par l'exterieur, R 3,8 , L'installation de l'isolation par l'extérieur peut être complexe et nécessite une certaine expertise. Le cabinet Solution Diag recommande de faire appel à un professionnel pour s'assurer que l'installation est effectuée correctement et en toute sécurité. Consulter les règlements locaux : Les règlements locaux peuvent avoir des exigences spécifiques pour l'isolation des murs par l'extérieur. Il est important de consulter les codes du bâtiment locaux avant de commencer les travaux pour s'assurer que toutes les exigences sont respectées.</p>	5 240 €

	Plafond Isoler le plancher donnant sur le grenier par l'intérieur pour permettre l'aménagement de ce dernier par la suite.	9 000 €
	Fenêtre remplacer les fenêtres actuelles par des fenêtres double vitrage a isolation renforcée	9 750 €
	Porte remplacer la porte par un modèle a isolation renforcée	2 450 €

 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Travaux d'électricité et de plomberie nécessaire dans le cas d'une isolation par l'intérieur Consolidation fissures mur Intervention modification point lumineux Intervention modification prise	6 450 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
289 9 E	- 27 % (-106 kWhEP/m ² /an) - 47 % (-110 kWhEF/m ² /an)	- 79 % (-36 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 1 610 € à 2 220 €	≈ 32 900 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première étape
kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 249 _{EP} (108 _{EF})	⚡ Electrique 36 _{EP} (16 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	-	289 _{EP} (126 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 390 € à 1 900 €	de 200 € à 280 €	-	de 20 € à 40 €	-	de 1 610 € à 2 220 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 ECSanitaires remplacer le système actuel par un chauffe eau thermodynamique	6 500 €
 Ventilation installer un système vmc hygro B	1 750 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Reprise réseau Carottage pour installation VMC	3 750 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

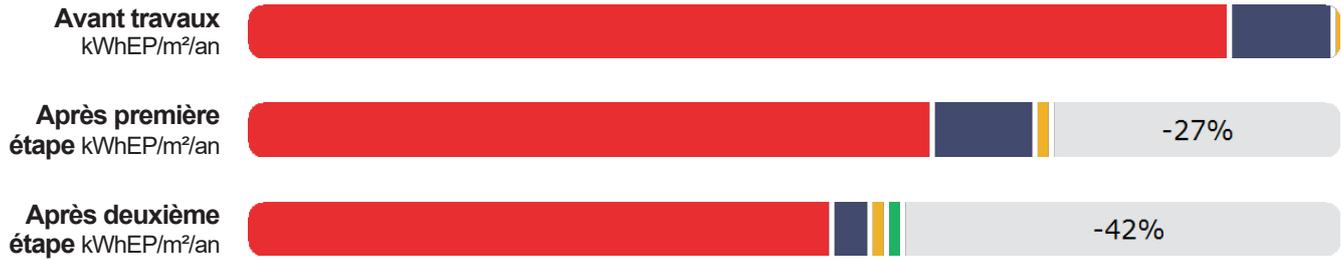
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
231 7 D	- 42 % (-164 kWhEP/m ² /an) - 57 % (-135 kWhEF/m ² /an)	- 83 % (-38 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 1 290 € à 1 800 €	≈ 12 000 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
	consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 213 _{EP} (93 _{EF})	⚡ Electrique 10 _{EP} (4 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 210 € à 1 650 €	de 50 € à 80 €	-	de 20 € à 40 €	de 10 € à 30 €	de 1 290 € à 1 800 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Scenario 2 « rénovation par étapes »

📌 Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air (splits) non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). (SCOP = 4)	9 310 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Dégazage Cuve a fuel	680 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

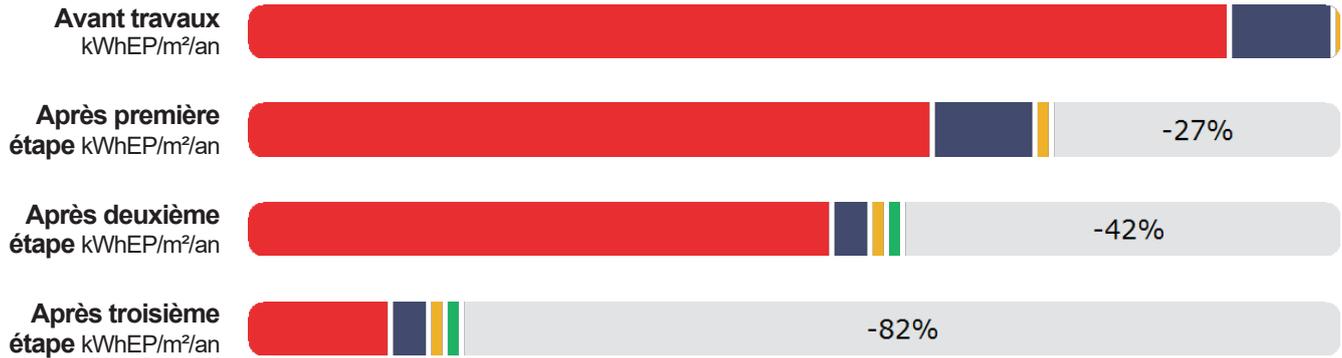
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
71 2 B	- 82 % (-324 kWhEP/m ² /an) - 87 % (-205 kWhEF/m ² /an)	- 95 % (-44 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 460 € à 660 €	≈ 10 000 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 53 _{EP} (23 _{EF})	⚡ Electrique 10 _{EP} (4 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 3 _{EP} (1 _{EF})	71 _{EP} (31 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 350 € à 480 €	de 60 € à 100 €	-	de 30 € à 50 €	de 20 € à 30 €	de 460 € à 660 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- cette habitation ne présente pas de contrainte particulière (architecturale, pathologie, environnement...) en lien avec les améliorations préconisées.
Nous préconisons une isolation mixte du mur est - isolation par l'extérieur du mur séparant les pièces chauffées de la zone de service (entrée, chaufferie); pour éviter de toucher à la façade extérieure recouverte d'amiante. une isolation par l'intérieur pour le premier étage, le volume des pièces s'y prêtant et pour éviter la encore de gérer la partie amiantée.
la prise en compte des spécificités du mur (en pierres, plus ou moins crépis, dépose et devenir des structures existantes ...) nécessite le recours à un professionnel averti et l'étude globale de ce chantier au regard de la valeur du bien (couts/valeur, devenirs des escaliers, éléments de décoration...). Dans ce même esprit nous n'avons pas opté pour une isolation complète des murs extérieurs du bien, à même de permettre d'atteindre la classification idéale, mais pour un coût disproportionné au regard de la valeur du bien.
Le montant de nos préconisations de travaux n'est qu'indicatif et ne peut être considéré comme fiable ou précis; un tel chiffrage étant du ressort d'un bureau d'étude, d'un maître d'œuvre ou d'une entreprise de travaux.



Scenario 3 « rénovation par étapes »

P Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales :

- plusieurs aides financières disponibles (montants et éligibilité à déterminer au cas par cas - voir liste des organismes dédiés à solliciter gratuitement), susceptibles de réduire fortement le coût de l'investissement

REVENU FONCIER AU REEL AVANTAGE DE 10 700 euros

Si la déduction des charges aboutit à un résultat négatif, vous constatez un déficit foncier.

La part du déficit qui résulte des dépenses autres que les intérêts d'emprunt est déductible de votre revenu global dans la limite de 10 700

€. Si votre revenu est insuffisant pour absorber ce déficit, vous pouvez le reporter sur votre revenu global des 6 années suivantes.

La part du déficit foncier qui dépasse 10 700 € et celle liée aux intérêts d'emprunt sont déductibles de vos revenus fonciers des 10

années suivantes. La limite de déduction sur le revenu global est portée jusqu'à 21 400 € pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G, à une classe de performance énergétique A, B, C ou D, au plus tard le 31 décembre 2025. Les dépenses doivent faire l'objet d'un devis accepté à compter du 5 novembre 2022 et être payées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

aides locales :

- d'autres aides locales peuvent être disponibles sur <https://www.anil.org/>

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
	<p>Mur Isolation des murs par l'intérieur, R 3,7 , Avant de commencer l'isolation, il est important de nettoyer le mur de toute saleté, poussière ou moisissure. Les murs qui présentent des problèmes d'humidité doivent être résolus avant de commencer l'isolation.</p> <p>Isolation des murs par l'extérieur, R 3,8 , L'installation de l'isolation par l'extérieur peut être complexe et nécessite une certaine expertise. Le cabinet Solution Diag recommande de faire appel à un professionnel pour s'assurer que l'installation est effectuée correctement et en toute sécurité. Consulter les règlements locaux : Les règlements locaux peuvent avoir des exigences spécifiques pour l'isolation des murs par l'extérieur. Il est important de consulter les codes du bâtiment locaux avant de commencer les travaux pour s'assurer que toutes les exigences sont respectées.</p>	5 240 €

	Plafond Isoler le plancher donnant sur le grenier par l'intérieur pour permettre l'aménagement de ce dernier par la suite.	2 400 €
	Fenêtre remplacer les fenêtres actuelles par des fenêtres double vitrage a isolation renforcée	9 750 €
	Porte remplacer la porte par un modèle a isolation renforcée	2 450 €
	Ventilation installer une vmc hygro B	1 750 €

	Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
	Consolidation fissures mur Carottage pour installation VMC Intervention modification point lumineux Intervention modification prise	2 550 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
272 9 E	- 31 % (-123 kWhEP/m ² /an) - 50 % (-117 kWhEP/m ² /an)	- 80 % (-37 kgCO ₂ /m ² /an)	☹ Insuffisant	de 1 520 € à 2 100 €	≈ 24 100 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première étape
kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 229 _{EP} (100 _{EF})	⚡ Electrique 36 _{EP} (16 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 3 _{EP} (1 _{EF})	273 _{EP} (119 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 290 € à 1 750 €	de 200 € à 280 €	-	de 20 € à 40 €	de 10 € à 30 €	de 1 520 € à 2 100 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 3 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 ECSanitaires remplacer le système actuel par un chauffe eau thermodynamique	6 500 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Reprise réseau	3 500 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

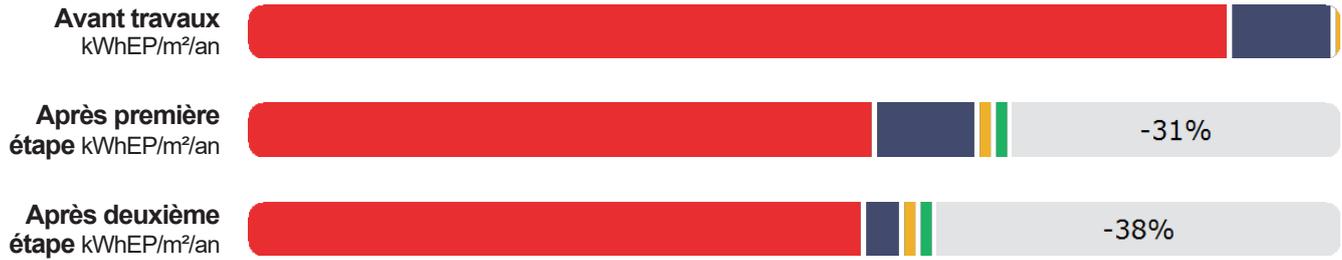
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
244 8 D	- 38 % (-150 kWhEP/m ² /an) - 55 % (-129 kWhEF/m ² /an)	- 82 % (-38 kgCO ₂ /m ² /an)	☹ Insuffisant	de 1 360 € à 1 900 €	≈ 10 000 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 227 _{EP} (99 _{EF})	⚡ Electrique 10 _{EP} (4 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 3 _{EP} (1 _{EF})	245 _{EP} (106 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1 280 € à 1 750 €	de 50 € à 80 €	-	de 20 € à 40 €	de 10 € à 30 €	de 1 360 € à 1 900 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Scenario 3 « rénovation par étapes »

📌 Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air (splits) non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). (SCOP = 4)	9 310 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Dégazage Cuve a fuel	680 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
74 2 B	- 81 % (-321 kWhEP/m ² /an) - 86 % (-203 kWhEF/m ² /an)	- 95 % (-44 kgCO ₂ /m ² /an)	☹ Insuffisant	de 470 € à 680 €	≈ 10 000 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 57 _{EP} (25 _{EF})	⚡ Electrique 10 _{EP} (4 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 3 _{EP} (1 _{EF})	75 _{EP} (32 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 370 € à 510 €	de 60 € à 90 €	-	de 20 € à 50 €	de 20 € à 30 €	de 470 € à 680 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- cette habitation ne présente pas de contrainte particulière (architecturale, pathologie, environnement...) en lien avec les améliorations préconisées.
Nous préconisons une isolation mixte du mur est - isolation par l'extérieur du mur séparant les pièces chauffées de la zone de service (entrée, chaufferie); pour éviter de toucher à la façade extérieure recouverte d'amiante. une isolation par l'intérieur pour le premier étage, le volume des pièces s'y prêtant et pour éviter la encore de gérer la partie amiantée.
la prise en compte des spécificités du mur (en pierres, plus ou moins crépis, dépose et devenir des structures existantes ...) nécessite le recours à un professionnel averti et l'étude globale de ce chantier au regard de la valeur du bien (couts/valeur, devenirs des escaliers, éléments de décoration...). Dans ce même esprit nous n'avons pas opté pour une isolation complète des murs extérieurs du bien, à même de permettre d'atteindre la classification idéale, mais pour un coût disproportionné au regard de la valeur du bien.
Le montant de nos préconisations de travaux n'est qu'indicatif et ne peut être considéré comme fiable ou précis; un tel chiffrage étant du ressort d'un bureau d'étude, d'un maître d'œuvre ou d'une entreprise de travaux.



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1 Définition du projet de rénovation

→ Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...

→ Inspirez-vous des propositions de travaux en page 5 de ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

2 Demande d'aides financières

→ MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.

→ Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sfgas.fr/etablisements-affilies

3 Recherche des artisans et demandes de devis

→ Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.

→ Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

→ Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé toutes les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4 Validation des devis et demandes d'aides

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5 Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

→ Lancement et suivi des travaux

→ Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.

→ Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6 Réception des travaux

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.





Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre à minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17^{bis} de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pompe à chaleur air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Isolation des murs par l'extérieur

L'isolation des murs par l'extérieur consiste à envelopper le bâtiment d'un procédé d'isolation, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement). Le but est d'éliminer les déperditions de chaleur. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu), en conformité avec les règles de l'art.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper à minima les fenêtres installées d'un double vitrage.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**
 Référence de l'audit : **23/CHR/0422**
 Date de visite du bien : **08/08/2023**
 Invariant fiscal du logement : **N/A**
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE 2021**
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**
 Référence de la parcelle cadastrale : **B 254**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

Informations société : CLIC DIAGNOSTIC 5 BIS CHEMIN DE L'EGLISE 64460 MAURE
 Tél. : 06 61 85 86 10 - 06 31 36 72 12 - N°SIREN : 831 767 223 - Compagnie d'assurance : KLARITY n° CDIAGK000224

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	Donnée en ligne	392 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	92 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,7 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est	Surface du mur	Observé / mesuré 74,37 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Mur 2 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 37 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Mur 3 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 13 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Plancher 1	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 35 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 17 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Observé / mesuré 35 m²
	Type de pb	Observé / mesuré Plancher inconnu
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré non
Plancher 2	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 20 m²

	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	20 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	30 m ²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	55 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	55 m ²
	Surface Aue	 Observé / mesuré	80 m ²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	isolé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,35 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	15 - 30°
Fenêtre 2 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,38 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	15 - 30°	
Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	5,45 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois

	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	15 - 30°
Fenêtre 4 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	1,2 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	15 - 30°
	Fenêtre 5 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré
Placement			Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
Orientation des baies			Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage			Observé / mesuré	vertical
Type ouverture			Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie			Observé / mesuré	PVC
Présence de joints d'étanchéité			Observé / mesuré	non
Type de vitrage			Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air			Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive			Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage			Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie			Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie			Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets			Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches			Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains			Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)			Observé / mesuré	15 - 30°
Porte		Surface de porte		Observé / mesuré
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 1 Sud

	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	14,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	13,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 5 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Porte
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	17 m
Pont Thermique 8	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2,5 m

Systemes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées		Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant		Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur		Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Chauffage 2	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur		Observé / mesuré	Fioul - Poêle fioul
	Année installation générateur		Valeur par défaut	Avant 1948

	Energie utilisée		Observé / mesuré	Fioul
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Type émetteur		Observé / mesuré	Poêle fioul
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	35 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur		Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	50 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Attestation¹ N° AE794 relative à la capacité de réaliser les
audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la
construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur
immobilier DPE²**

Monsieur PUCHEU Christian

Monsieur, PUCHEU Christian, diagnostiqueur immobilier, certifié par LCP Certification³, pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, du 27/02/2023 au 28/02/2023 pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la construction et de l'Habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R.6316-1 du code du travail et/ou l'arrêté mentionné à l'article R.271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette attestation indique par conséquent que Monsieur, PUCHEU Christian respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n°2022-780 du 4 Mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une durée maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

Date de validité de l'attestation du 22/03/2023 au 21/12/2023

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.
Edité le 22/03/2023, à PESSAC par MOLEZUN Jean-Jacques



- 1 cette attestation doit être présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique
- 2 professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique
- 3 organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4-590, portée disponible sur www.cofrac.fr.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr – site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487.1@ ATTESTATION AUDIT ENERGETIQUE MODELE A V002 du 14-12-2022



Page 1 sur 1



GROUPE Solution Diagnostic

EXPERTS EN
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/CHR/0422** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 51 RUE DE L'ORIENT 65360 BERNAC-DEBAT.

Je soussigné, **Christian PUCHEU**, technicien diagnostiqueur pour la société **CLIC DIAGNOSTIC** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Audit Energetique	Christian PUCHEU	LCP CERTIFICATION DE PERSONNES	AE794	21/12/2023 (Date d'obtention : 22/03/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (KLARITY n° CDIAGK000224 valable jusqu'au 01/06//2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **BERNAC-DEBAT**, le **08/08/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Christian pucheu
Groupe Solution Diagnostic
0661858610



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

